

DOSSIER DE CANDIDATURE DE CESF

NOM :	_____
Prénom :	_____

Code APE 9221 - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 23 76 04879 76* auprès du Préfet de Région de Normandie
* Ce numéro ne vaut pas agrément de l'état

MAJ octobre 2025

1. RENSEIGNEMENTS

◇ NOM : Prénom :

◇ Né(e) le : à :

◇ Adresse :

.....

◇ Code postal : Ville :

◇ Portable : Mail :

Situation Familiale

☐ Célibataire

☐ Marié(e) - *Si oui, nom de naissance* :

☐ Vie maritale

☐ Divorcé(e), séparé(e)

Nombre d'enfants :

Age des enfants :

Situation des enfants :

Mode de garde des enfants :

Transport

☐ Bus

☐ Voiture

☐ Autres (à préciser)

Temps de transport centre de formation / domicile :

Activités / loisirs

.....

Besoins particuliers (type d'aménagement, dispositif accompagnement, référent...) :

.....

Financement et statut envisagés :

Situation actuelle

Êtes-vous toujours en activité à ce jour ? Oui ☐ Non ☐

Si oui, préciser votre activité :

Si non, préciser :

Date d'inscription France Travail :

N° identifiant France Travail :

Nom du correspondant

- France Travail :

- Mission Locale :

Avez-vous droit à des indemnités France Travail :

☐ Oui, jusqu'au :

☐ Non, depuis le :

2. FORMATION

- La rubrique « **Formation** » doit être remplie en précisant toutes les formations suivies, y compris celles n'ayant pas été validées par un diplôme et les résultats obtenus.

Niveau	Diplômes obtenus ou suivis	Spécialité	Etablissement	Années de suivi de la formation	Obtention du diplôme	Date d'obtention
Avant BAC	BP-BT-BEP					
BAC	Baccalauréat DAEU ou équivalent					
BAC +2	BTS-DUT-DEUG DEUST Classes Préparatoires Autres					
BAC + 3/4	Licence Maitrise/Master 1 Autres					
BAC + 5	Ingénieur DEA-DESS/Master 2 Autres					

- Stages de formation professionnelle**

Nature des stages	Durée	Organismes	Dates

3. EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

	Dates / durée	Entreprise <i>Nom et adresse</i>	% du temps de travail	Fonctions, statut, niveau de responsabilité
Dernière activité				
Avant dernière activité				
Etc...				

Quel engagement vous paraît intéressant à faire valoir dans la construction de ce projet professionnel ?

.....

.....

.....

.....

J'atteste sur l'honneur, que les renseignements indiqués dans ce dossier sont sincères et véritables.

Le :

Signature

N.B Joindre les pièces demandées.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

ARTICLE 1 : ANNULATION

A compter du premier jour de formation, date de signature du contrat de formation, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire (article L. 6353-6 de la loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009).

Si l'annulation intervient plus de 10 jours ouvrables après le démarrage de la formation : les frais d'annulation correspondent à 10 % du coût de la formation de l'année en cours. En cas de rupture de contrat dans l'année en cours (abandon de la formation), le stagiaire sera soumis aux frais d'annulation mentionnés ci-dessus. A partir de la date de réception du courrier en recommandé, la facturation sera établie au regard du nombre d'heures de formation effectuées ou prévues au calendrier (en cas d'absence injustifiée).

ARTICLE 2 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

	Financement	Statut	Coût unitaire	Nombre d'heures	Coût total heures	Coût inscription	Coût total
DE CESF	France Travail	Demandeur d'emploi	9,00 €	560	5 040,00 €	30,00 €	5 070,00 €
	CPF	Demandeur d'emploi / salarié	9,00 €	560	5 040,00 €	30,00 €	5 070,00 €
	Autofinancement	Demandeur d'emploi / autre	9,00 €	560	5 040,00 €	30,00 €	5 070,00 €
	Employeur	Salarié	9,50 €	560	5 320,00 €	30,00 €	5 350,00 €
	OPCO	Salarié	9,50 €	560	5 320,00 €	30,00 €	5 350,00 €
	Région individuel	Demandeur d'emploi	9,50 €	560	5 320,00 €	30,00 €	5 350,00 €
	Contrat pro	Salarié	à calculer (grille)	560		30,00 €	
	Contrat apprentissage	Apprenti	à calculer (grille)	560		0,00 €	

15,00 € de frais d'adhésion à l'Association (uniquement statut apprentissage)

12,00 € de frais d'abonnement au magazine « Le Lien des MFR » (facultatif)

En fonction des statuts :

Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration sont à la charge du stagiaire.

Les frais d'hébergement et de restauration peuvent être financés dans le cadre d'un contrat d'apprentissage.

- Auto financement : nous contacter.

- Contrats de formation, conclus en application de l'article L. 6353-3, les conditions générales de vente (informations, tarifs, modalités de règlement et conditions financières prévues en cas de fin anticipée de la formation ou d'abandon) sont remis au stagiaire avant son inscription définitive et tout règlement de frais.

Le stagiaire s'engage à fournir l'ensemble des pièces administratives indispensables à la construction de son dossier et au suivi de sa formation (attestation de présence en centre et en entreprise...).

Les prestations de repas et/ou d'hébergement seront facturées en sus du coût de la prestation selon le barème suivant :

Restauration (coin micro-ondes ou possibilité de déjeuner sur place) :

Coût unitaire repas : 4,00 € TTC

Coût unitaire petit déjeuner : 1,75 € TTC

Hébergement (selon les possibilités, le centre est en capacité de proposer des places d'hébergement) :

Coût de la nuitée : 8,00 € TTC

Coût de la semaine : 75,00 € TTC

Modalités de règlement : prélèvements. Inscriptions conformément au calendrier prévisionnel.

ARTICLE 3 : INTERRUPTION DU STAGE

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

ARTICLE 4 : CAS DE DIFFEREND

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal administratif de Dieppe sera seul compétent pour régler le litige.

ARTICLE 5 : PROTECTIONS DES DONNEES

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la MFR de Tôtes pour la formation « DE Conseiller en Economie Sociale Familiale ».

Elles sont conservées pendant une durée de 5 ans et sont destinées au traitement des dossiers administratifs et pédagogiques.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : la MFR de Tôtes : mfr.totes@mfr.asso.fr.

Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire ici : <https://conso.bloctel.fr/>.

Désignation N° DPO-71753

Conformité aux exigences relatives à la désignation d'un délégué à la protection des données (exigences définies aux articles 37 à 39 du règlement européen relatif à la protection des données (RGPD)).

En savoir plus : <https://www.cnil.fr/le-dpo>

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE DE CESF

Conditions d'admission

- Un positionnement à l'écrit
- Entretien avec un membre de l'équipe pédagogique

1° L'épreuve écrite : (durée 2 heures)*

Cette épreuve consiste à une analyse d'un document portant sur un sujet d'actualité. Cette épreuve vise à vérifier le niveau de culture générale et les aptitudes à l'expression écrite du candidat.

**Le temps de l'épreuve est modulable. En effet, un tiers temps peut être accordé au titre d'un handicap reconnu sous réserve d'apporter les justificatifs.*

2° L'entretien (durée 15 minutes)

Un entretien avec un membre de l'équipe pédagogique

- Présentation du projet professionnel et motivation du candidat
- Présentation et échanges sur différents points essentiels au cours de la formation
 - Statut
 - Besoins particuliers
 - Organisation entre situation personnelle et temps en formation

Code APE 9221 - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 23 76 04879 76* auprès du Préfet de Région de Normandie

** Ce numéro ne vaut pas agrément de l'état*

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la MFR de Tôtes pour la formation « Diplôme d'Etat de Conseiller en Économie Sociale Familiale ».

Elles sont conservées pendant une durée de 5 ans et sont destinées au traitement des dossiers administratifs et pédagogiques.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : la MFR de Tôtes : mfr.totes@mfr.asso.fr

Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire ici : <https://conso.bloctel.fr/>



Désignation N° DPO-71753

Conformité aux exigences relatives à la désignation d'un délégué à la protection des données (exigences définies aux articles 37 à 39 du règlement européen relatif à la protection des données (RGPD)).

En savoir plus : <https://www.cnil.fr/le-dpo>

Pièces à joindre au dossier :

- ☐ 1 photo d'identité
- ☐ 1 photocopie de la carte d'identité
- ☐ 1 photocopie de l'Attestation de Sécurité Sociale
- ☐ 1 photocopie des diplômes
- ☐ 1 photocopie des attestations employeurs et/ou certificats de stage
- ☐ 1 Curriculum Vitae
- ☐ 1 lettre de motivation expliquant le choix de votre projet professionnel, 1 feuille recto / verso
- ☐ 1 RIB
- ☐ Frais d'inscription et traitement de dossier de 30,00 € à l'ordre de la MFR (sauf statut apprentissage)
- ☐ Frais d'adhésion à l'Association de 15,00 € à l'ordre de la MFR (uniquement statut apprentissage)
- ☐ Frais d'abonnement au magazine « Le Lien des MFR » de 12,00 € à l'ordre de la MFR (facultatif)
- ☐ L'ensemble des justificatifs si vous souhaitez faire une demande d'aménagement d'épreuve pour l'examen (notification MDPH, bilans médicaux, paramédicaux, ...)
- ☐ 1 photocopie du relevé de notes DE CESF (*pour les candidats redoublants*)
- ☐ 1 photocopie du document VAE (*pour les candidats VAE*)

Cadre réservé au Centre de Formation

Dossier reçu le :

☐ Dossier complet

☐ Dossier incomplet

Pièces manquantes :

.....